

ANNEXE 7

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Commune de CRUSEILLES

VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

CERTIFICAT D'AFFICHAGE**Avis d'Enquête Publique pour l'aménagement foncier agricole de CRUSEILLES**

Madame le Maire de la commune de CRUSEILLES, soussigné(e), certifie avoir fait affiché du 20 octobre 2023 au 7 décembre 2023 inclus, soit quinze jours avant et pendant toute la procédure d'enquête publique, et au lieu habituel d'affichage de la commune, l'avis d'enquête publique pour l'aménagement foncier agricole de la commune de CRUSEILLES, en application des dispositions de l'article R 123-11 du code de l'environnement.

A Cruseilles....., le 07/12/2023

Le Maire



Merci de bien vouloir retourner ce certificat complété, daté, signé et muni du cachet de votre mairie au Conseil départemental :

Conseil départemental de la Haute-Savoie
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt
23 rue de la Paix
CS 32444
74041 ANNECY Cedex

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 33 - Fax : 04 50 44 07 36
mairie@cruseilles.fr

Procès-Verbal de constatation de l'affichage - CRUSEILLES



PROCES-VERBAL
de constatations dans le cadre de l'enquête publique
concernant l'aménagement foncier agricole, forestier
et environnemental sur la Commune de Cruseilles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 16 et 431 du Code de Procédure Pénale,

Je soussignée Sylvie MERMILLOD, Maire de la Commune de CRUSEILLES,

Certifie avoir procédé personnellement aux opérations et constatations suivantes :

Le 13 novembre 2023 à 10h,

Puis le 20 novembre 2023 à 9h,

En tournée d'inspection,

I. Éléments de contexte

Une enquête publique concernant l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur la Commune de Cruseilles se tient du 06 novembre 2023 au 07 novembre 2023.

Dans le cadre de cette enquête publique, des avis ont été affichés dans le centre-bourg et dans les hameaux de la Commune.

II. Constat

J'ai constaté que 6 affiches mises en place le 23 octobre 2023 portant avis de l'enquête publique sur l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur la Commune de Cruseilles ont été enlevées/détériorées dans les hameaux suivants :

- Ronzier,
- Féchy
- Le Noiret,
- Chez Vaudey,
- Deyrier,
- Le Biollay.

Le 20 novembre 2023, de nouvelles affiches ont été posées en ces lieux par les services techniques de la Commune.

Les photographies illustrant ces faits sont à suivre.

Hameau de Ronzier

Avis constaté manquant le 13 novembre 2023.



Avis à nouveau affiché le 20 novembre 2023.

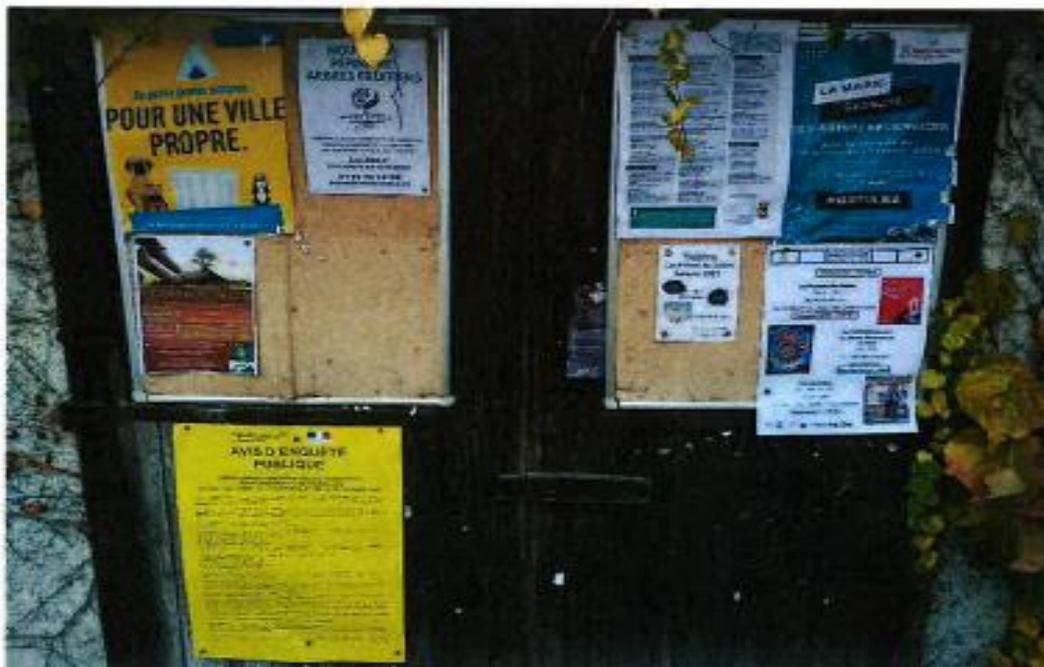


Hameau de Féchy

Avis constaté manquant le 13 novembre 2023.



Avis à nouveau affiché le 20 novembre 2023.



Hameau du Noiret

Avis constaté manquant le 13 novembre 2023.



Avis à nouveau affiché le 20 novembre 2023.



Hameau de Chez Vaudey

Avis constaté manquant le 13 novembre 2023.

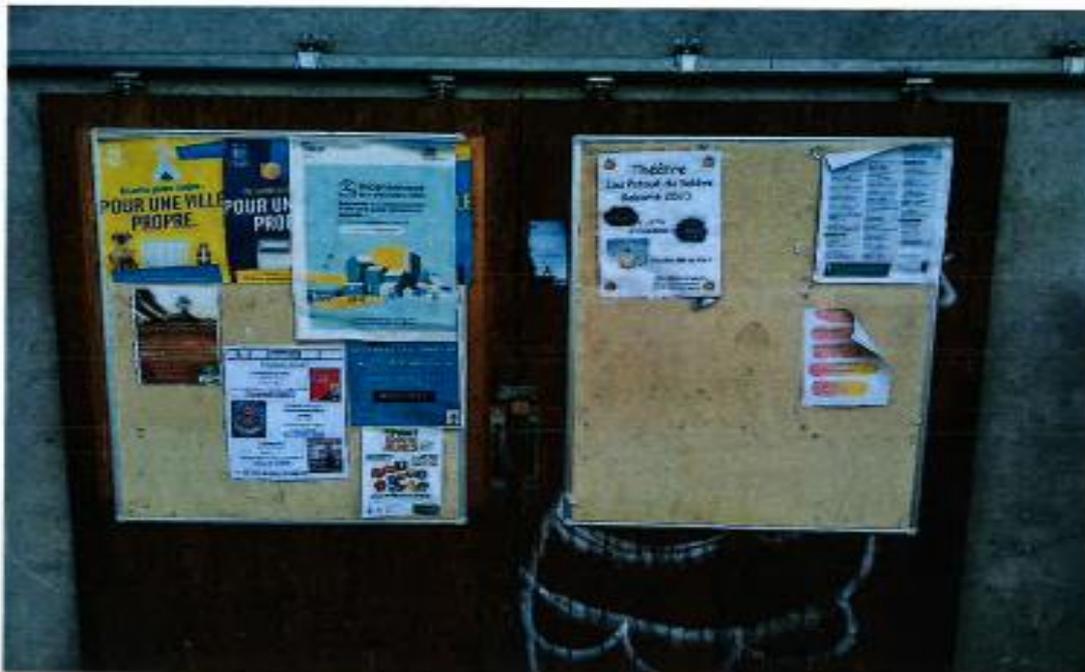


Avis à nouveau affiché le 20 novembre 2023.



Hameau de Deyrier

Avis constaté manquant le 13 novembre 2023.



Avis à nouveau affiché le 20 novembre 2023.



Hameau du Biollay

Avis constaté manquant le 13 novembre 2023.



Avis à nouveau affiché le 20 novembre 2023.



Clos le 20 novembre à 16h,

À Cruseilles, le 20 novembre 2023

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD



Commune de COPPONEX**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Avis d'Enquête Publique pour l'aménagement foncier agricole de CRUSEILLES en tant que commune limitrophe

Madame/Monsieur le Maire de la commune de**COPPONEX**....., soussigné(e), certifie avoir fait affiché du 20 octobre 2023 au 7 décembre 2023 inclus, soit quinze jours avant et pendant toute la procédure d'enquête publique, et au lieu habituel d'affichage de la commune, l'avis d'enquête publique pour l'aménagement foncier agricole de la commune de CRUSEILLES, en application des dispositions de l'article R 123-11 du code de l'environnement.

A ..**COPPONEX**.., le ...**8 décembre 2023**...

Le Maire



Merci de bien vouloir retourner ce certificat complété, daté, signé et muni du cachet de votre mairie au Conseil départemental :

*Conseil départemental de la Haute-Savoie
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt
23 rue de la Paix
CS 32444
74041 ANNECY Cedex*

Commune de CERCIER**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Avis d'Enquête Publique pour l'aménagement foncier agricole de CRUSEILLES en tant que commune limitrophe

Madame/Monsieur le Maire de la commune de CERCIER, soussigné(e), certifie avoir fait affiché du 20 octobre 2023 au 7 décembre 2023 inclus, soit quinze jours avant et pendant toute la procédure d'enquête publique, et au lieu habituel d'affichage de la commune, l'avis d'enquête publique pour l'aménagement foncier agricole de la commune de CRUSEILLES, en application des dispositions de l'article R 123-11 du code de l'environnement.

A CERCIER, le 07 décembre 2023

Le Maire



Merci de bien vouloir retourner ce certificat complété, daté, signé et muni du cachet de votre mairie au Conseil départemental :

Conseil départemental de la Haute-Savoie
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt
23 rue de la Paix
CS 32444
74041 ANNECY Cedex

Commune d'ALLONZIER-LA-CAILLE**CERTIFICAT D'AFFICHAGE****Avis d'Enquête Publique pour l'aménagement foncier agricole de CRUSEILLES en tant que commune limitrophe**

Madame/Monsieur le Maire de la commune de *Allonzier-la-Caille*, soussigné(e), certifie avoir fait affiché du 20 octobre 2023 au 7 décembre 2023 inclus, soit quinze jours avant et pendant toute la procédure d'enquête publique, et au lieu habituel d'affichage de la commune, l'avis d'enquête publique pour l'aménagement foncier agricole de la commune de CRUSEILLES, en application des dispositions de l'article R 123-11 du code de l'environnement.

Allonzier-la-Caille, le 8 Décembre 2023

Le Maire
Brigitte NANCIER



Merci de bien vouloir retourner ce certificat complété, daté, signé et muni du cachet de votre mairie au Conseil départemental :

Conseil départemental de la Haute-Savoie
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt
23 rue de la Paix
CS 32444
74041 ANNECY Cedex

Commune de VILLY-le-PELLOUX**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Avis d’Enquête Publique pour l’aménagement foncier agricole de CRUSEILLES en tant que commune limitrophe

Madame/Monsieur le Maire de la commune de Villy le Peloux soussigné(e), certifie avoir fait affiché du 20 octobre 2023 au 7 décembre 2023 inclus, soit quinze jours avant et pendant toute la procédure d’enquête publique, et au lieu habituel d’affichage de la commune, l’avis d’enquête publique pour l’aménagement foncier agricole de la commune de CRUSEILLES, en application des dispositions de l’article R 123-11 du code de l’environnement.

A Villy le Peloux le 08/12/23

Le Maire



Merci de bien vouloir retourner ce certificat complété, daté, signé et muni du cachet de votre mairie au Conseil départemental :

Conseil départemental de la Haute-Savoie
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt
23 rue de la Paix
CS 32444
74041 ANNECY Cedex

Commune de GROISY**CERTIFICAT D'AFFICHAGE****Avis d'Enquête Publique pour l'aménagement foncier agricole de CRUSEILLES en tant que commune limitrophe**

Madame/Monsieur le Maire de la commune de *Groisy*, soussigné(e), certifie avoir fait affiché du 20 octobre 2023 au 7 décembre 2023 inclus, soit quinze jours avant et pendant toute la procédure d'enquête publique, et au lieu habituel d'affichage de la commune, l'avis d'enquête publique pour l'aménagement foncier agricole de la commune de CRUSEILLES, en application des dispositions de l'article R 123-11 du code de l'environnement.



A *Groisy*, le .. *08/12/23*

Le Maire,
HENRI CHAUMONTET

Merci de bien vouloir retourner ce certificat complété, daté, signé et muni du cachet de votre mairie au Conseil départemental :

*Conseil départemental de la Haute-Savoie
Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt
23 rue de la Paix
CS 32444
74041 ANNECY Cedex*